



# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

*Charte d'engagement  
des communes  
2020-2026*

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**



**COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY-DE-SÉCHILIE**

# Sommaire

---

- 3** Introduction
- 5** AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 8** AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11** AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 14** AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 16** AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



# Introduction

---

**Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.**

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

**L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.**

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

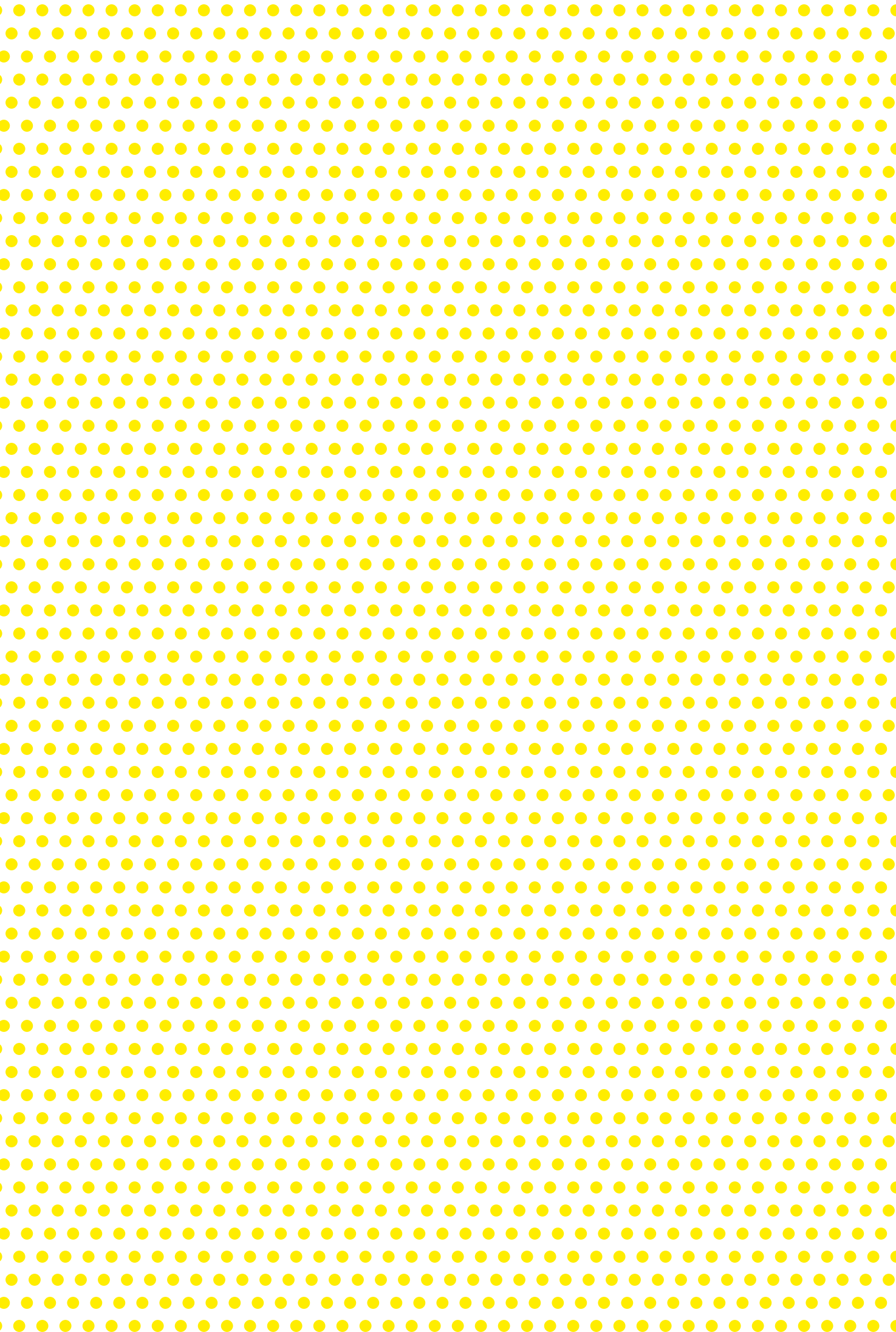
Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- Des actions volontaires, choisies librement par la commune.

## **La commune de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne**

**s'engage à mettre en œuvre  
les actions détaillées ci-après  
pour la période 2020-2026.**

---



# AXE 1 : s'adapter au changement climatique

## PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

**Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent**

- Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en oeuvre. Faire connaître l'Observatoire de la biodiversité métropolitaine et diffuser la communication grand public autour du PLUi avec le bulletin d'information municipal.
- ✓ Sensibiliser les habitants à la protection des espaces agricoles, naturels, boisés, et les informer sur les services écosystémiques rendus par ces espaces : séquestration carbone, infiltration des eaux de pluie et régulation du cycle de l'eau, évapotranspiration et fraîcheur estivale, maintien de la biodiversité, approvisionnement, loisirs...
- ✓ Maintenir les espaces de nature ordinaire de la commune (espaces non exploités et laissés à une végétalisation naturelle), et les valoriser (panneaux informatifs...). S'assurer d'une diversité des espèces et de la non-prolifération d'espèces invasives dans ces espaces. Procéder à une restauration de ces espaces naturels pendant les premières années, si nécessaire.
- ✓ Entretien et replanter les parcelles communales périurbaines boisées, en veillant à une diversification des essences, ainsi qu'à leur adaptation aux changements climatiques.
- ✓ Mettre en place un plan de gestion durable des forêts communales et zones boisées, en veillant à leur cohérence avec les plans de gestion des parcelles métropolitaines et de l'ONF attenantes. Etudier la possibilité de plans de gestion public/privé avec les propriétaires de parcelles.
- ✓ Contribuer à la mise en place d'une politique foncière maintenant et préservant les espaces agricoles et naturels sur le territoire.
- ✓ Lors des évolutions du PLUi, soutenir le classement de zones protégées : espaces verts protégés, espaces boisés classés (arbres, alignements d'arbres ou masses boisées), secteurs de biodiversité.
- ✓ Protéger un espace naturel sensible (ENS) local, en mobilisant la politique foncière (acquisition a minima de 50% du terrain) afin de mettre en place des actions de protection du lieu et de pédagogie envers les habitants.
- ✓ Maintenir les milieux agricoles ouverts, lutter contre l'enrichissement et la fermeture des paysages.

## Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver :
  - Identifier les réservoirs de biodiversité et demander l'étude de leur protection dans le cadre du PLUi.
  - Agir sur les corridors de petite échelle qui ne font pas l'objet d'investissements métropolitains : aménagements, plantations pour protéger la faune et l'aider à se déplacer : bosquets, haies, arbres...
  - Mettre en oeuvre le pouvoir de police du maire quant aux pollutions environnementales, et entreprendre des actions de prévention auprès des populations vivant à proximité de ces espaces.
- ☑ Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts, et un entretien favorable à la biodiversité : zones plus sauvages qui serviront de relais entre zones naturelles, fauchage tardif, fauchage raisonné, petits aménagements...  
Informers les habitants sur ces pratiques et leurs bienfaits, les sensibiliser à une gestion durable des espaces verts privés et aux alternatives aux produits phytosanitaires.
- ☑ Planter, entretenir et préserver les haies et arbres têtards, refuges de biodiversité.
- ☑ Mettre en place un projet de préservation ou d'entretien de la biodiversité et des continuités écologiques dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue dans les villes et villages.
- ☑ Créer un atlas de la biodiversité communale (ABC), et sensibiliser les habitants à la faune et la flore locales (livrets informatifs, animations, ateliers, panneaux informatifs sur les espèces...).

## Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- ☑ Mener une campagne de plantation dans les espaces verts communaux.
- ⚖️ Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ☑ Lors de toute opération de rénovation du bâti communal, étudier les opportunités de végétalisation des bâtiments (toits, murs, pieds de façades et pourtours végétaux) et de désimperméabilisation des espaces.
- ☑ Mener des projets de végétalisation ou de désimperméabilisation d'espaces publics : cour d'école et pôle mairie.  
Procéder à une planification opérationnelle du projet, selon les objectifs recherchés, en amont de toute mise en oeuvre.

## Limiter l'artificialisation des sols

- ⚖️ Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

## ADAPTATION

### Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- ☑ Mettre en place une stratégie de réduction des îlots de chaleur urbains pour les espaces relevant de la compétence communale : réduction des surfaces minéralisées et retour du végétal, travail sur l'albedo des revêtements, désimperméabilisation et retour de l'eau, réduction des émissions de chaleur anthropiques...  
Communiquer auprès des propriétaires privés pour les inciter à mettre en place des mesures similaires sur leurs espaces.
- ☑ Maîtriser les risques d'îlots de chaleur, et prendre en compte le confort d'été dans les nouveaux aménagements urbains communaux et lors des rénovations.
- ☑ Engager une réflexion sur l'architecture bioclimatique et sur le confort d'été dans les bâtiments publics (surventilation nocturne, brise-soleil orientables, solutions de rafraîchissement passif...).

### Anticiper et gérer les risques

- ☑ Prendre en compte dans la gestion des risques leur accentuation par les changements climatiques (canicules, inondations, crues, feux de forêts...). Sensibiliser la population à ces risques, et informer sur les mesures de protection mises en place par la commune.
- ☑ En période de canicule, donner des recommandations d'usage aux personnes vulnérables, adapter les horaires d'ouverture des équipements communaux (bibliothèque) et le fonctionnement des services (horaires de travail décalés).
- ⚖ Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- ☑ Communiquer auprès des particuliers sur les mesures à intégrer dans leurs projets de construction ou de rénovation pour en assurer la résilience.  
Rappeler les obligations d'entretien des espaces boisés autour des habitations pour limiter le risque d'incendie et sur les berges des cours d'eau.
- ☑ Anticiper et traiter les risques de prolifération d'espèces animales et végétales invasives (moustiques, ambrosie, renoué, budleia...).
- ☑ Favoriser l'aménagement de la forêt à fonction de protection contre les risques naturels (glissements de terrain, chute de blocs et embacle), en lien avec la Métropole.

### Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- ☑ Établir une stratégie concertée de gestion de la ressource en eau (agriculture, espaces verts et fontaines communales, usages privés), afin de la préserver et d'anticiper les épisodes de tension hydrique liés aux changements climatiques.
- ⚖ Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.
- ☑ Expérimenter des systèmes de gestion alternative des eaux pluviales sur les équipements communaux existants.
- ☑ Rappeler aux riverains des cours d'eau leur devoir d'entretien, et communiquer sur les bonnes pratiques.
- ☑ Protéger des pollutions les aires d'alimentation de captage d'eau et veiller aux protections en place.

# AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

---

## HABITAT

### Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ☑ Organiser des actions de sensibilisation aux économies d'énergie (communication, ateliers, stands, événements...) et relayer, voire prendre part, aux possibilités de conseil (tel que l'Espace Info Énergie de l'Isère) et événements locaux.
- ☑ Sensibiliser les habitants dès le plus jeune âge, en encourageant les écoles élémentaires à participer au Défi des écoles à énergie positive.
- ☑ Promouvoir la plateforme web Métroénergies en encourageant les habitants à y créer un compte pour suivre leurs consommations d'énergie (flyers, annonce des ateliers d'économie d'énergie, lien du site Internet...).

### Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ☑ Repérer les ménages sensibles, le cas échéant via le CCAS, et leur proposer un accompagnement dédié.

### Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles : diffusion d'informations (via le journal communal, l'accueil mairie...), relais des événements et animations locales (visites de sites, soirées thermographiques...).
- ☑ Communiquer sur l'intérêt de la rénovation énergétique et les bénéfices apportés, et organiser des actions de sensibilisation pour inciter les propriétaires à engager des travaux. Organiser des réunions d'information sur la rénovation des logements et le dispositif Mur|Mur.
- ⚖ Lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, contrôler le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.

### **Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques**

- Communiquer sur les émissions des différents modes de chauffage, et sur les gains énergétiques et économiques potentiels d'un changement d'équipement, afin d'encourager le renouvellement des systèmes de chauffage vers des équipements plus performants et moins polluants.
- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois : organisation de réunions publiques, communication via le journal communal, distribution de flyers...
- Soutenir activement le dispositif Prime Air Bois. Accueillir des réunions bonnes pratiques du chauffage au bois (animation financée par GAM et réalisée par la SPL ALEC).
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
- En adéquation avec le schéma directeur énergie, encourager l'installation d'énergies renouvelables thermiques pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire : chauffage individuel au bois / chaufferies bois, géothermie, solaire thermique.

### **Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves**

- Lors de l'instruction de la demande de permis de construire, contrôler que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

## **MOBILITÉ**

### **Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune**

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.

### **Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitants de la commune et faciliter l'intermodalité**

- Collaborer avec la Métropole, pour soutenir les projets d'aménagements de cheminements piétons et cyclables, la création de stationnements à proximité du cœur du village et du Hameau du Sappey, avec la création d'une signalisation spécifique.

### **Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitants de la commune**

- Encourager et faciliter le covoiturage. Communiquer sur les plateformes de mise en relation existantes.

### **Encourager la conversion énergétique des véhicules**

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.

## AMÉNAGEMENT

### Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements

- ☑ Créer ou soutenir la création d'un espace de travail partagé permettant aux habitants de diminuer leurs trajets domicile-travail : dans le cadre de CVCM.

### Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur

- ☑ Identifier avec Grenoble-Alpes Métropole les potentiels de création de nouveaux réseaux de chaleur bois pour alimenter les bâtiments communaux, pour des projets en partenariat avec la Métropole ou recourant à un financement et une gestion participatifs.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.

## ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- ☑ Inciter le patrimoine privé à l'achat et à la production d'énergie (chaleur et électricité) renouvelable et de récupération :
  - Les aider à connaître le potentiel de production de leur patrimoine : communiquer sur le cadastre solaire MétroSoleil, qui permet d'estimer la production solaire photovoltaïque et thermique des toitures, communiquer sur le cadastre géothermique, communiquer sur les aides disponibles pour le chauffage au bois y compris collectif, les offres de conseil proposées par l'Espace Info Energie 38...
  - Les informer des possibilités et obligations de raccordement aux réseaux de chaleur ou d'achat d'énergie verte.

# AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

### Soutenir l'agriculture locale

- Faire connaître auprès des agriculteurs souhaitant s'installer sur la commune les aides proposées par Grenoble-Alpes Métropole notamment.
- Aider à l'installation des agriculteurs, en lien avec la Métropole, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) et l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL). Les soutenir dans leurs démarches administratives et dans la recherche de foncier.
- Soutenir les producteurs dans la mise en place d'une distribution en circuits courts : un marché de producteurs locaux ou un point de vente.

### Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Sensibiliser les habitants aux enjeux d'une alimentation équilibrée et de qualité, mais aussi durable : alimentation moins carnée, consommation locale, saisonnalité, lutte contre le gaspillage...
- Faire connaître l'offre alimentaire locale : communiquer sur les producteurs, les produits et les lieux de vente.
- Valoriser les produits locaux lors des événements festifs. Organiser des ateliers autour de la cuisine et de de l'alimentation locale.

### Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

- S'impliquer dans la SPL Vercors Restauration afin de mobiliser les offres de fourniture de produits locaux et de qualité pour la restauration collective.
- S'impliquer dans la SPL Vercors Restauration afin de mettre en oeuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
  - Proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques.
  - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
  - Établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions : actualisation du diagnostic avec pesage, ateliers, panneaux informatifs, formation des employés, etc.
- Poursuivre la réflexion avec la SPL Vercors Restauration pour mettre en place une solution alternative aux barquettes en plastique dans les cantines : bacs gastronomes, barquettes compostables...

## JARDINAGE ET COMPOSTAGE

### Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- ✓ Mettre en place un verger collectif pédagogique. Relayer l'information sur l'appel à projets métropolitain pour la création de jardins et ruchers partagés.
- ✓ Développer des plates-bandes et jardinières municipales de plantes aromatiques. Planter des arbres fruitiers sur le domaine public (verger pédagogique collectif). Faire connaître l'emplacement de ces plantations pour que les habitants puissent les récolter.

### Inciter et initier les habitants au jardinage durable

- Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto" : accueillir ou organiser des formations et ateliers d'éco-jardinage.
- ✓ Mettre à disposition des habitants un broyeur de déchets verts géré par la commune, à travers le partenariat avec la Métropole. Communiquer sur cette offre et sur les avantages à utiliser les végétaux broyés comme paillage.
- ✓ Remettre en place la grainothèque du pôle mairie.
- ⚖️ Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

### Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître le point d'apport (composteur partagé) devant la mairie et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

## ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

### Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.

### Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets. Relayer auprès des habitants les informations sur le système de tri des déchets, y compris le tri des déchets alimentaires (compostage). Communiquer sur les consignes de tri, en orientant vers le site internet de la Métropole pour une mise à jour automatique des informations ; et sur les conséquences des erreurs de tri.
- Lutter contre les dépôts sauvages : information, sensibilisation, répression, surveillance, relais auprès des habitants des emplacements et horaires d'ouverture des déchèteries...

### Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits :
  - Informer sur les différentes structures d'économie circulaire présentes sur le territoire et sur leur offre.
  - Communiquer sur le Défi «Rien de neuf ?» de Zero Waste France et les animations proposées localement.

- ☑ Soutenir l'installation et aider au fonctionnement des structures d'économie circulaire : création d'un repair café, fab lab, ressourcerie et matériauthèque à l'échelle de la Vallée de la Romanche (à Livet-et-Gavet).

### **Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation**

- ☑ En complémentarité avec les actions de la Métropole, encourager les habitants à réduire leur quantité de déchets en communiquant sur les alternatives et solutions, y compris sur leurs avantages économiques : fabrication de produits maison, achats en vrac, cuisine anti-gaspillage, upcycling, réparation...  
Organiser des ateliers éco-consommation à destination des habitants (fabrication de produits ménagers, fabrication de cosmétiques, brico-récup...) dans le cadre de l'espace culturel.
- ☑ Distribuer gratuitement et mettre à disposition des habitants des autocollants «stop pub» à coller sur les boîtes aux lettres.
- ☑ Encourager les crèches et les assistantes maternelles (via le futur relais d'assistantes maternelles - RAM) à l'utilisation de couches lavables : relais des dispositifs d'accompagnement.  
Communiquer auprès des habitants sur ce moyen de réduction des déchets, notamment en relayant les ateliers proposés par Grenoble-Alpes Métropole.

# AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

---

## MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

### Mobiliser élus et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en oeuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.

### Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu référent. Créer une instance composée d'élus et d'agents, qui se réunira a minima annuellement pour faire un bilan des actions réalisées durant l'année et des évolutions à prévoir. Désigner un élu référent qui portera la démarche et en assurera la représentation. Consacrer une fraction du temps de travail d'un agent communal à la mise en place d'actions de communication et d'information (expositions, conférences...).

### Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence des projets CVC cœur de village et cœur du hameau du Sappey avec les engagements Climat Air Énergie de la commune.
- ✓ Suivre et comptabiliser le budget affecté aux actions Climat Air Énergie.

## MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

### Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, école, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.
- ✓ Optimiser régulièrement l'exploitation des bâtiments en fonction des besoins énergétiques identifiés : planification horaire du chauffage / éclairage / ventilation en fonction de l'occupation des lieux, prise en compte des périodes de vacances, régulation de température en fonction des activités...

- ☑ Pour les locaux communaux proposés à la location ou au prêt : intégrer à la charte de mise à disposition un paragraphe relatif à la sobriété énergétique, à l'obligation du respect des consignes de tri, à l'interdiction d'utilisation de vaisselle jetable. Mettre à disposition un lave vaisselle, et faire connaître les solutions de prêt de vaisselle.
- ☑ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des structures accueillant des enfants : leur faire connaître l'offre métropolitaine d'éducation à l'environnement des scolaires, les inciter à participer au Défi des écoles à énergie positive, à mettre en place des ateliers de sensibilisation (jardinage, potager, réduction des déchets, cuisine...), etc.

## MOBILISATION DES HABITANTS

### **Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Energie**

- ☑ Sensibiliser les habitants aux enjeux de vulnérabilité du territoire au changement climatique, et aux mesures d'atténuation et d'adaptation à mettre en place à toutes les échelles, et sur tous les sujets : habitat, mobilité, consommation, déchets, préservation de la biodiversité...
- Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

### **Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes**

- ☑ Faire connaître à l'école et à la bibliothèque les dispositifs d'éducation à l'environnement proposés par Grenoble-Alpes Métropole sur les thèmes suivants : agriculture et alimentation, air et énergie, biodiversité, déchets, éco-mobilité, jardinage, cinéma et spectacles.
- ☑ Soutenir et mettre en place des projets scolaires, périscolaires et associatifs de sensibilisation des enfants et des jeunes aux enjeux environnementaux et d'éducation aux bonnes pratiques.

### **Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Energie conduites par la commune**

- ☑ Rejoindre la démarche métropolitaine de convention citoyenne pour le climat, en s'engageant à examiner les propositions relevant de compétences communales qui en seront issues.

# AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

---

## PATRIMOINE BÂTI

### Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents.
- ✓ Mettre en place une instrumentation (temporaire ou permanente) permettant d'optimiser les réglages des équipements et systèmes (consignes de chauffage, durée d'éclairage, gestion de la ventilation), a minima sur les bâtiments les plus énergivores. Installer un système de pilotage et de suivi à distance. Programmer le chauffage pièce par pièce en équipant les radiateurs de robinets thermostatiques ou régulateurs électriques.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
  - 1 fois par an minimum pour les écoles (pour changer les dates de vacances scolaires), et si possible pour l'ensemble des bâtiments.
  - Lors d'un changement d'usage ou d'une réhabilitation.
- ✓ Programmer le chauffage des bâtiments scolaires non utilisés sur «hors gel» pendant les vacances.
- ✓ Optimiser l'entretien et l'exploitation des installations techniques liées à l'énergie via la révision des contrats d'exploitation, la maintenance préventive ou un rendez-vous annuel avec l'exploitant, voire intégrer aux contrats de l'intéressement et/ou des garanties de performance.

### Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
- ✓ Réaliser un état des lieux des équipements permettant de prioriser les remplacements, et intégrer ces remplacements dans une programmation pluriannuelle d'investissement.
- ✓ Remplacer les chaudières fioul par d'autres sources énergétiques sans attendre la fin de vie de l'équipement.
- ✓ Remplacer les équipements (en commençant par les plus énergivores ou polluants) par des équipements à haute performance énergétique et/ou utilisant des énergies renouvelables.
- ✓ Dans les bâtiments, remplacer les équipements d'éclairage énergivores par des équipements LED.

### Rénover les bâtiments publics

- ⚖ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.

- ☑ Mettre en place une programmation de rénovation pluriannuelle des bâtiments communaux, en priorisant les bâtiments à rénover selon leur potentiel d'économies d'énergie et le gain en confort pour les usagers.
- ☑ Élaborer un cahier des charges ambitieux pour la rénovation des bâtiments publics (BBC compatible, BBC, BEPOS...), qui aille au delà des dispositions du PLUi.
- ☑ Associer à la stratégie de rénovation des bâtiments communaux une Programmation Pluriannuelle d'Investissements sur la période 2021-2026.
- ☑ Valoriser les CEE liés aux opérations réalisées, pour investir dans la transition énergétique. Adhérer à la Plateforme CEE de la Métropole, qui facilite la valorisation des CEE.

### Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements en ne construisant que les surfaces nécessaires, en favorisant la rénovation, et en conservant une part végétalisée dans le projet, conformément ou au delà des dispositions du PLUi.
- ☑ Mettre en place un cahier des charges ambitieux en matière de performance énergétique et environnementale des bâtiments publics neufs, incluant par exemple :
  - Performances énergétiques ;
  - Production d'ENR ;
  - Analyse du cycle de vie (ACV) pour le choix des matériaux, préférence pour les matériaux produits localement ;
  - Végétalisation, perméabilité, adaptation au changement climatique (bioclimatisme, prise en compte du confort d'été, prise en compte des risques...) ;
  - Tri des déchets de chantier et réemploi des matériaux.

### Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ☑ Évaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.
- ☑ Élaborer un plan d'actions interne pour garantir une bonne qualité de l'air dans chaque ERP concerné (maintenance, moyens techniques, sensibilisation...).

### Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ☑ Mettre en place un suivi de la production de déchets des bâtiments de la commune, et en faire une présentation annuelle en Conseil Municipal.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

### Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- ☑ Pour les espaces non desservis par le réseau de chaleur urbain, étudier la possibilité de création d'un réseau de chaleur bois.
- ☑ Privilégier l'installation de chaufferies bois lorsqu'aucun raccordement n'est possible, en adéquation avec le schéma directeur énergie, et en prenant en compte les critères d'émissions de particules fines.
- ☑ Consulter le cadastre solaire Métrosoleil et, selon les opportunités, installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toits des bâtiments communaux, ou en faire installer par un tiers investisseur, en prenant en compte l'impact environnemental global de ces solutions.
- ☑ Poursuivre la réflexion visant à accroître la production d'énergies renouvelables sur la commune telles que l'hydroélectricité, l'éolien et le solaire.

## VÉHICULES

### Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Recenser les véhicules communaux, et identifier les plus anciens et les plus polluants.
- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Évaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.
- Pour des usages ponctuels, privilégier la location.

### Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Communes hors zone à faibles émissions (ZFE) véhicules utilitaires et poids lourds : supprimer progressivement la flotte communale.

## COMPÉTENCES

### Agir sur l'éclairage public

- Signer la Charte d'engagement Lumière proposée par Grenoble-Alpes Métropole.
- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.
- Poursuivre la mise en place d'une gestion sobre : rationalisation des équipements en diminuant le nombre de points lumineux, baisse de l'intensité d'éclairage, réduction des plages horaires d'éclairage, extinction nocturne partielle ou totale, optimisation de la programmation y compris des bâtiments et espaces publics... Couplée à une sensibilisation des habitants (gains énergétiques, bénéfiques pour la biodiversité, sécurité maintenue, observation des étoiles...).
- Renouveler les point lumineux :
  - Établir un plan de rénovation de l'éclairage public, conformément aux orientations du SDAL et fixer des engagements chiffrés, voire une programmation pluriannuelle d'investissements.
  - À minima, lors du remplacement de points lumineux, choisir un éclairage LED moins énergivore, avec flux lumineux orienté vers le sol et porter une attention particulière à la couleur du spectre de manière à réduire la pollution lumineuse. Autant que possible, choisir les équipements en prenant en compte leur cycle de vie et leur recyclabilité.

### Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Entretien et développer les espaces verts communaux de manière durable, favorable à la biodiversité et en les adaptant au changement climatique. Prendre en compte les recommandations présentées dans la Charte de l'Arbre.  
Développer une gestion différenciée des espaces verts et broyer les déchets verts sur place.

### Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux

- Entretien des rues et espaces publics par décapage mécanique en intégrant des clauses dans le cahier des charges de prestations de nettoyage.

## ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

### Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau

- ☑ Dans les locaux : installer des petits équipements économes (mousseurs, chasses d'eau double flux...), sensibiliser aux usages économes en eau (lavabos, chasses d'eau...).
- ☑ Dans la mise en œuvre des compétences communales : encourager les agents à une vigilance particulière sur la consommation d'eau (exemple : entretien des espaces verts, cantine scolaire...). Aller plus loin en intégrant un suivi de la consommation d'eau dans le bilan annuel énergétique.

### Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (véhicules partagés).
- ☑ Travailler à une réorganisation moins génératrice de flux : horaires de travail, lieux de réunion, favoriser le télétravail, les visioconférences...

### Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- ☑ Élaborer un plan d'actions pour réduire la production de déchets, suite à la réalisation du diagnostic :
  - Supprimer le plastique à usage unique : proposer une alternative avec des éco-gobelets, gourdes, carafes, installation d'un lave-vaisselle ou lave-verres en lien avec la SPL Vercors Restauration et le Département.
  - Réduire la consommation de papier : réglage automatique des copieurs, brouillon, recto-verso, quotas d'impression, dématérialisation des procédures...
  - Promouvoir des pratiques vertueuses concernant les déchets lors des événements organisés sur le territoire communal.
- Améliorer et conforter la qualité du tri sélectif : renforcer, systématiser et rendre plus lisibles les espaces de tri « spécialisé » (piles, ampoules, cartouches...).
- ☑ Organiser des collectes d'objets, vêtements... auprès du personnel communal, pour en faire don à des structures de réemploi ou au Secours Populaire.  
Mettre en place des armoires à don et réemploi et organiser un système de troc interne.
- ☑ Faire don du matériel renouvelé à des structures de réemploi (exemple : matériel informatique, y compris hors-service pour récupération des composants, mobilier de bureaux...).
- ☑ Ré-installer les composteurs à proximité de la mairie, dont le compost pourra être utilisé par le service espaces verts ou récupéré par les agents et habitants.

## **Instaurer une politique d'achats publics responsables**

- Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.  
Par exemple : commandes de matériel de bureau moins fréquentes pour limiter les transports, achats locaux, critères environnementaux dans le choix des produits, achat de papier recyclé, produits nettoyants biodégradables et garantissant une meilleure qualité de l'air, et achetés en gros contenants...
- Systématiser l'instauration de clauses environnementales dans les marchés publics. Au besoin, réaliser un état des lieux des clauses environnementales appliquées dans les contrats et commandes, et chercher à en réhausser l'ambition en fonction des types d'achats.

## **Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable**

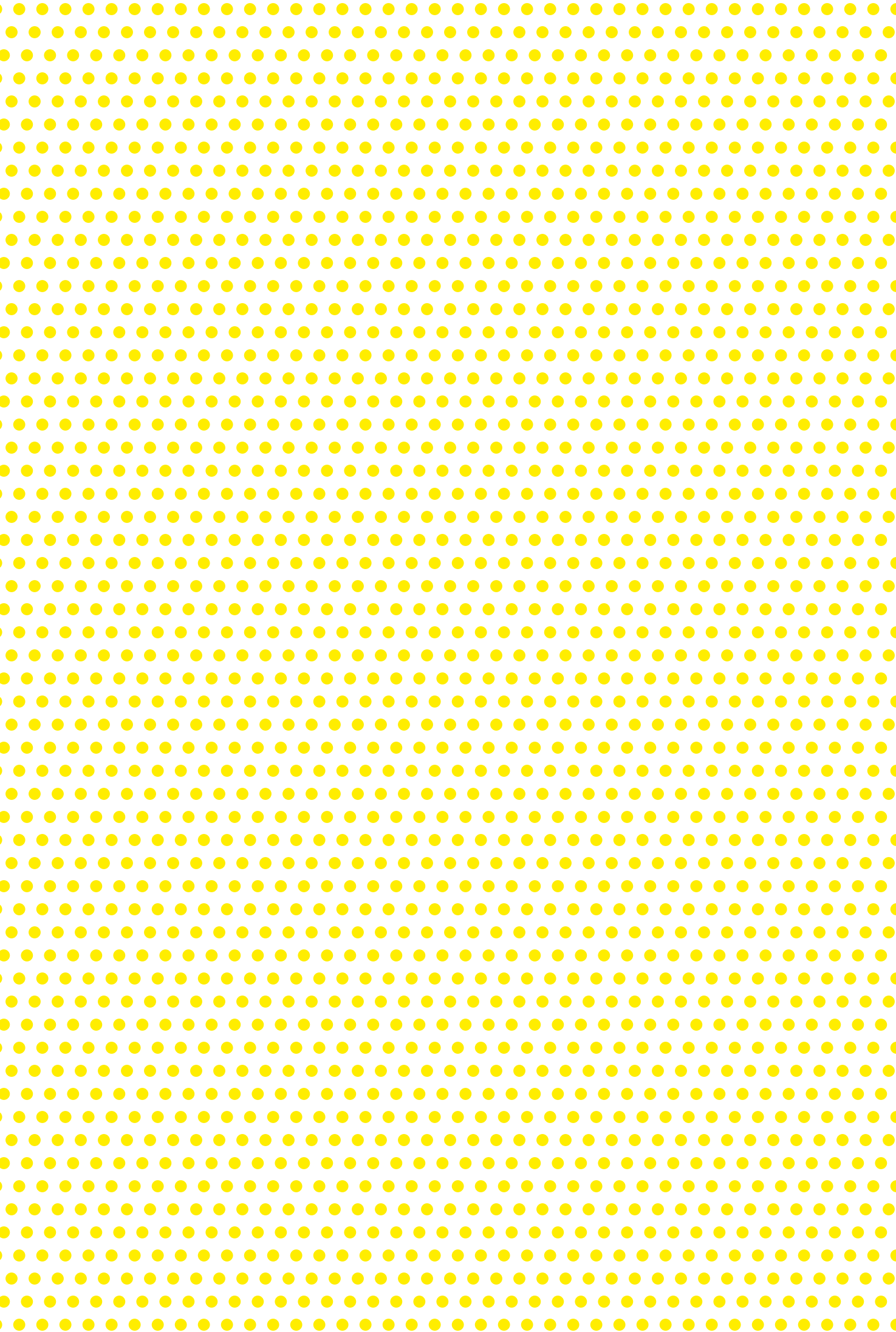
- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal :
  - S'approvisionner en produits locaux, de saison, végétariens (pour un buffet, verre de l'amitié...) et limitant les emballages.
  - Utiliser des verres réutilisables et des poubelles de tri.
  - Bannir la vaisselle jetable ainsi que la décoration à usage unique.
- Utiliser le dispositif Pack éco-évènement proposé par la Métropole et le Département, d'emprunt de verres et pichets lavables, de poubelles de tri et de rampes à eau ; faire connaître ce dispositif aux associations locales.
- S'équiper de vaisselle lavable et de poubelles de tri pour les évènements communaux, de manière à constituer un kit pour éco-évènement, et le prêter gratuitement pour tous les évènements locaux (associations, festivals, entreprises, habitants...).

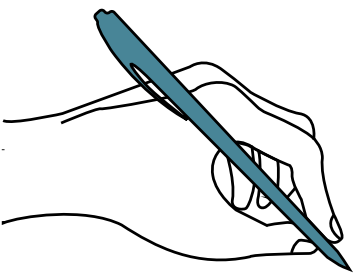
## **Mettre en place un usage responsable du numérique**

- Sensibiliser les agents aux pratiques numériques responsables : sobriété dans les usages, maîtrise du stockage des données (mails notamment), requêtes web par adresse de site, suppression des veilles, réduction de la qualité des vidéos...
- Limiter l'utilisation d'objets connectés superflus (écrans d'affichage...)

## **Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitants**

- Afin d'instaurer une dynamique générale positive au sein de la commune, communiquer régulièrement sur les actions exemplaires entreprises en interne :
  - Envers les agents de la commune.
  - Envers les habitants : via le journal municipal, à l'occasion de manifestations et avec la création d'un site internet communal.





**Monsieur le Maire  
de la commune de  
Saint-Barthélemy-de-Séchilienne**

**Monsieur le Président  
de Grenoble-Alpes Métropole**

Gilles Strappazzon

Christophe Ferrari

Fait à : .....

Le : .....

